



## Le mot du Président

Chers adhérents,

Dans notre bulletin d'information précédent nous avons indiqué que la MSA avait refusé à notre groupement d'employeurs le bénéfice de la nouvelle exonération « travailleurs occasionnels », au motif que tous nos adhérents ne mettaient pas exclusivement du personnel à disposition de structures de production agricole.

Nous avons contesté cette analyse et la MSA a reconsidéré sa position, en notre faveur, par un récent courrier officiel.

Compte tenu de cette bonne nouvelle, nous proposons, sans attendre la prochaine assemblée générale, de modifier les tarifs de mise à disposition du personnel pour des travaux qui relèvent de cette mesure.

Les adhérents concernés sont ceux qui relèvent de la MSA en cas d'embauche de salariés réalisant les tâches temporaires liées :

- au cycle de la production animale et végétale,
- aux travaux forestiers,
- aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production.

Ne sont pas concernés :

- les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) mettant des salariés à la disposition de leurs adhérents ;
- les travaux de création, restauration et entretien des parcs et jardins ;
- les coopératives de transformation, de conditionnement et de commercialisation.

Le taux de mise à disposition proposé est de 1,60 pour un salaire au taux horaire situé entre 9 euros et 22,50 euros.

Sur la base du SMIC, l'heure de travail est donc facturée, dans ce cadre, 14,40 euros.

# Lettre d'information mai 2011

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée Générale Ordinaire du Groupement d'employeurs devrait, normalement, se tenir

au **mois de juin**,  
au nouveau siège social  
de notre association,

qui est toujours à **Mézin**,  
mais au

**5, place du Club**

Avec un chiffre d'affaires de 1 169 346 euros, nous devrions pouvoir répartir une somme équivalente entre l'intéressement du personnel et les remises aux adhérents.

GRUPEMENT D'EMPLOYEURS

**C2A**

5 BIS, PLACE DU CLUB  
47170 MÉZIN

TÉL. : 09 63 25 54 93

FAX : 05 53 65 41 20

<http://www.gec2a.com>

## INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE SOCIAL



Le groupement d'employeurs C2A, l'association AEP, CA Intérim ont fait l'acquisition en février 2011 d'un immeuble situé sur la principale place de Mézin :

### 5 bis place du Club

L'opération a été réalisée grâce à la constitution d'une SCI, pour un prix de 108 500 euros, frais de notaire compris.

Nous disposons de près de 100 m<sup>2</sup>, dans un excellent état.

L'apport des structures propriétaires a été de 35 000 euros et le Crédit Coopératif nous a consenti un prêt de 73 500 euros sur dix ans.

Une excellente opération qui nous permet désormais de travailler dans de bonnes conditions, avec une charge de remboursement mensuelle équivalente à celle consentie l'an passé en loyers.

Notez que notre numéro de téléphone a également changé. Pour nous joindre, composez dorénavant le **09 63 25 54 93**

